

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 7 juillet 2025 à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil sis au 126, rue Brassard à Bégin.

Sont présents:

M. Jean-Philippe Villeneuve – conseiller au siège 1
Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2
M. Stécy Potvin – conseiller au siège 3
M. Ghislain Bouchard – conseiller au siège 4
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5
M. Raynald Pearson – conseiller au siège 6

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, sous la présidence du maire Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 2 juin 2025

4. Correspondance

5. Finances

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

5.2 Dépôt et présentation des états financiers au 31 décembre 2024

6. Direction générale et ressources humaines

6.1 Autorisation de signature – entente de partenariat – CPE Petits-Cailoux

6.2 Appui à First Phosphate dans leurs demandes de subventions

6.3 Autorisation de déposer une demande d'aide financière – PRACIM 2025-2028 – réfection de la toiture et remplacement des fenêtres et du système de chauffage central de l'édifice municipal

6.4 Projet d'étude sur les eaux souterraines

6.5 Formation d'un comité de travail – Projet mine First Phosphate

7. Travaux publics et hygiène du milieu

7.1 Acceptation de soumission appel d'offre sur invitation 2025-002

7.2 Acceptation d'une soumission – travaux salle communautaire

7.3 Acceptation d'une requête d'entretien hivernal– règlement 2024-389

7.4 Acceptation d'une facture – réparation tracteur John Deere

7.5 Demande d'aide financière pour le projet d'optimisation du réseau des écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay

7.6 Demande au MTQ – travaux route collectrice et réfection pont 4^e rang

7.7 Engagement municipal – aménagement de l'écocentre situé à Saint-Ambroise

7.8 Acceptation d'une soumission - CIV-Barsatech

8. Urbanisme et environnement

8.1 Demande d'autorisation spéciale pour chanssonier extérieur – Le Nordik

9. Loisirs, culture et parcs

9.1 Demande dans le cadre de la Politique de dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay

9.2 Octroi d'un contrat – appel d'offres sur invitation 2025-003

9.3 Achat de billets – Festival de la chanson de Saint-Ambroise

- 9.4 Acceptation d’une soumission – Excavation MJ
- 9.5 Acceptation d’une soumission – Béton Bycon
- 10. Sécurité publique
- 10.1 Appel de proposition sur invitation APRIA – acceptation d’une offre
- 11. Règlements
- 11.1 Adoption finale du règlement 25-401
- 12. Points d’information des conseillers
- 13. Divers
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de la séance ordinaire.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin
IL EST RÉSOLU

25-07-104 D’ADOPTER l’ordre du jour de la présente séance tel que lu.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 2 juin 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt de procès-verbal du 2 juin 2025 par la greffière-trésorière dans les délais fixés par la loi, celle-ci est dispensée d’en faire la lecture.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Raynald Pearson
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-07-105 D’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel que rédigé et déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

ATTENDU QUE le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes déjà payés et du salaire des employés et élus pour le mois de juin 2025, et s’en déclare satisfait ;

ATTENDU QU’il y a lieu de les accepter, et d’autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	63 205.95 \$
Comptes déjà payés	11 084.24 \$
Salaire des employés et élus	29 624.18 \$

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Ghislain Bouchard
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-07-106

QUE le conseil municipal approuve la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés et élus totalisant 103 914.37 \$.

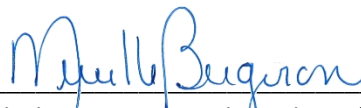
QUE ces documents soient annexés et fassent partie intégrante de ce procès-verbal.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.


Mireille Bergeron, directrice générale

5.2 Présentation des états financiers au 31 décembre 2024

ATTENDU le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité pour l'exercice financier 2024, effectué conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal ;

ATTENDU la présentation de ces deux rapports par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Caroline Audet
APPUYÉE PAR M. Raynald Pearson
IL EST RÉSOLU

25-07-107

D'APPROUVER tels de présentés, le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur de la Municipalité pour l'année 2024.

QUE ces derniers soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Autorisation de signature – entente de partenariat – CPE Petits-Caillox

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin désire faciliter la conciliation entre la vie familiale, le travail et les études pour sa population ;

ATTENDU QUE le CPE les Petits Cailloux et la Municipalité souhaitent établir un partenariat visant à soutenir la rétention du personnel du CPE et l'attraction de la Municipalité pour les familles ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
IL EST RÉSOLU

25-07-108 **QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de partenariat visant l'attribution de place en CPE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Appui à First Phosphate dans leurs demandes de subventions

ATTENDU QUE l'entreprise First Phosphate projette le développement d'une mine de phosphate sur le territoire de la municipalité de Bégin ainsi que la construction d'une usine de transformation à Port Saguenay ;

ATTENDU QUE First Phosphate devra respecter l'ensemble des processus environnementaux en vigueur au Québec et au Canada, incluant le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), et devra se conformer aux plus hauts standards environnementaux notamment en analysant l'impact des prochains forages d'exploration sur l'eau et sur la faune et la flore ;

ATTENDU QUE l'entreprise s'engage à poursuivre ses efforts de communication et de consultations avec le milieu et à maximiser les retombées économiques locales pour les communautés de la région ;

ATTENDU QUE le concentré de phosphate issu du projet constitue une matière première stratégique pour la production d'acide phosphorique, utilisé dans plusieurs secteurs clé tels que l'agroalimentaire, l'horticulture, les batteries et la construction ;

ATTENDU QUE la qualité du phosphate de l'entreprise permet la production de sous-produits aux normes européennes, notamment le gypse, favorisant ainsi l'économie circulaire dans des industries telles que la fabrication de panneaux muraux ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin
IL EST RÉSOLU

25-07-109 **QUE** la Municipalité de Bégin appuie First Phosphate notamment dans ses démarches auprès des gouvernements du Canada, du Québec et de l'Union européennes, en vue de développer de manière harmonieuse la filière phosphate au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Autorisation de déposer une demande d'aide financière – PRACIM 2025-2028 – réfection de la toiture et remplacement des fenêtres et du système de chauffage central de l'édifice municipal

SUR UNE PROPOSITION DE M. Raynald Pearson
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
IL EST RÉSOLU

25-07-110 **QUE** le conseil municipal autorise Mme Isabelle Audet à déposer une demande d'aide financière au PRACIM 2025-2028 et qu'elle soit par le fait même autorisée à signer tout document relatif à ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Projet d'étude sur les eaux souterraines

CONSIDÉRANT QUE les cinq municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean contribuent à la réalisation d'un projet d'étude sur les eaux souterraines ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vis au développement de partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion des ressources ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de développement d'un plan de gestion durable sur les eaux souterraines sera réalisé par l'UQAC grâce à l'équipe de recherche du Centre d'étude sur les Ressources Minérales (CERM, ARIM'eau) ;

CONSIDÉRANT QU'une partie importante des données nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés des municipalités de la MRC du Fjord-du Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE ces données seront intégrées dans une base de données à référence spatiale permettant l'élaboration des livrables demandés par les MRC dans le cadre de la recherche ARIM'eau ;

CONSIDÉRANT QUE mettre ces résultats et rapports à la disposition du CERM-ARIM'EAU peut occasionner une charge de travail importante pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les droits d'utilisation et de diffusion des données doivent être détenus par le Centre d'Étude sur les Ressources Minérales (CERM) de l'UQAC pour permettre la mise à disposition de la base de données, et des produits résultants, à l'ensemble de partenaires du projet et du Gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-07-111 **QUE** la Municipalité de Bégin accorde, au CERM-ARIM'eau de l'UQAC, les droits d'utilisation et de diffusion des données et rapports transmis dont elle possède les droits.

QU'elle accorde également les droits d'utilisation et de diffusion des données déposées aux ministères et organismes.

QUE ces droits sont exclusifs à ARIM'eau et ne pourront être utilisés qu'à des fins de recherche.

QU'aucune utilisation commerciale des données ne sera autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Formation d'un comité de travail – projet mine First Phosphate

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin désire faciliter le travail relié à l'implantation de la mine First Phosphate sur son territoire ;

ATTENDU QUE pour se faire le conseil municipal aimerait constituer un comité de travail qui pourra aussi s'adjoindre des consultants au besoin pour les conseillers dans ce type de projet ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Stécy Potvin
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve

IL EST RÉSOLU

25-07-112 **QUE** le conseil municipal nomme les personnes suivantes sur le comité :

- Maire de Bégin – M. Gérald Savard
- Conseillère siège #2 – Mme Caroline Audet
- Conseiller siège #3 – M. Stécy Potvin
- Conseiller siège #5 – M. Alexandre Germain
- Directrice générale – Mme Mireille Bergeron
- Directrice adjointe de la MRC du Fjord – Mme Josianne Pelosse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Octroi du contrat – appel d’offres sur invitation 2025-002

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-07-113 **D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Asphalte Henri Laberge au montant de 198.45 \$ la tonne plus les taxes applicables tel que déposé lors de l'appel d'offres sur invitation 2025-002 le 25 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Acceptation d’une soumission – travaux salle communautaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Raynald Pearson
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-07-114 **D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise MG Simard Inc. au montant de 3 125.00 \$ plus les taxes applicables tel que déposé sur la proposition de prix 0131 datée du 28 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Acceptation d’une requête d’entretien hivernal – règlement 24-389

ATTENDU l’adoption par le conseil du règlement 24-389 le 5 février 2024 ;

ATTENDU QUE la requête déposée par les résidents du chemin de la Rivière-à-l'Ours répond aux modalités édictées par le règlement 24-389 ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Stécy Potvin
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve
IL EST RÉSOLU

25-07-115 **QUE** le conseil municipal accorde le statut de chemin de tolérance au chemin de la Rivière-à-l'Ours ;

QUE la municipalité de Bégin octroi le contrat à l'entreprise HP Grenon au montant de 6 800 \$ plus les taxes applicables ;

QUE la Municipalité de Bégin octroi, tel que spécifié dans le règlement 24-389 une compensation financière 1 730.90 \$ pour le déneigement du chemin de la Rivière-à-l'Ours pour la saison 2025 – 2026 ;

QUE la balance de la facturation du déneigement soit 5 408.29 \$ soit chargée à parts égales à l'ensemble des résidents du chemin de la Rivière-à-l'Ours sur leur compte de taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Acceptation d'une facture – réparation du tracteur John Deere

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Caroline Audet
APPUYÉE PAR M. Raynald Pearson
IL EST RÉSOLU

25-07-116 **D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro S95295 au montant de 10 216.80 \$ plus les taxes applicables pour la réparation du tracteur municipal incluant la location d'un tracteur durant les travaux.

QUE la dépense soit appropriée au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Demande d'aide financière pour le projet d'optimisation du réseau des écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Bégin, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget et la MRC du Fjord-du-Saguenay désirent présenter un projet d'optimisation du réseau des écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain
IL EST RÉSOLU

25-07-117 **QUE** le conseil de la municipalité de Bégin s'engage à participer au projet d'optimisation du réseau des écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le programme.

QUE le conseil nomme la MRC du Fjord-du-Saguenay, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet-coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.

QUE le conseil désigne la directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Demande au MTQ – travaux route collectrice et réfection pont du 4^e rang

ATTENDU QUE le ministère des Transport et de la mobilité réduite (MTQ) a prévu la réparation de la route collectrice reliant Saint-Ambroise à Bégin, dont un segment de 2 kilomètres reste à finaliser ;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du pont situé sur le 4^e rang est également prévu dans les projets d'infrastructure du MTQ ;

ATTENDU QUE l'état de ces infrastructures à un impact significatif sur la sécurité des usagers la fluidité du transport et le développement local ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Stécy Potvin
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-07-118 **QUE** le conseil de la municipalité de Bégin demande au ministère des Transports et de la mobilité réduite de procéder à la finalisation du segment de 2 kilomètres de la route collectrice entre Saint-Ambroise et Bégin, tel que prévu dans le plan de travaux

QUE le conseil demande également que les travaux de réfection du pont du 4^e rang soit réalisé conformément à l'échéancier prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Engagement municipal – aménagement de l'écocentre situé à Saint-Ambroise

ATTENDU QUE la MRC du Fjord du Saguenay travaille à l'implantation d'un service d'écocentre pour les municipalités de Bégin, Saint-Ambroise et Saint-Charles-de-Bourget localisé à Saint-Ambroise ;

ATTENDU QUE l'implication financière des municipalités est nécessaire à la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE la participation financière demandée à la municipalité de Bégin se chiffre 46 141 \$ et qu'un montant de 45 000 \$ avait été prévu au budget 2025 pour cet investissement ;

ATTENDU QUE la quote-part prévue au budget de fonctionnement pour les services d'écocentre ne sera pas utilisée en grande partie étant donné l'arrêt temporaire pour la saison 2025 du service à Saint-Ambroise ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Raynald Pearson
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain
IL EST RÉSOLU

25-07-119 **QUE** le conseil municipal s'engage auprès de la MRC du Fjord à verser sa contribution financière au montant de 46 141 \$ pour l'aménagement de l'écocentre situé à Saint-Ambroise.

QU'un montant de 45 000 \$ soit pris au budget d'investissement tel que prévu au budget 2025 et que le résiduel soit pris à même le budget de fonctionnement au poste de quote-part pour le service d'écocentre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Acceptation d'une soumission – CIV-Barsatech

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet

IL EST RÉSOLU

25-07-120 **D’accepter** la soumission de réparation # 31064 de l’entreprise CIV-Barsatech au montant de 4 815.73 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Demande d’autorisation pour chansonnier extérieur – Le Nordik

CONSIDÉRANT QUE le règlement omnibus 25-399 relatif à la paix, l’ordre et la sécurité publique a été adopté le 8 avril 2025 par le conseil municipal de Bégin ;

CONSIDÉRANT QUE l’article 47 dudit règlement qui stipule que tout bruit produit par un spectacle ou la représentation d’œuvre musical est considéré une nuisance entre 22h et 7 h à moins d’avoir reçu une autorisation écrite de la Municipalité spécifiant l’heure ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de l’entreprise Le Nordik pour un chansonnier extérieur lors de la tenue du mariage le 2 août 2025 et ce, jusqu’à 1 h (am) ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-07-121 **QUE** le conseil municipal autorise Le Nordik à tenir son activité chansonnier extérieur le 2 août 2025 jusqu’à 1 h (am).

QUE la Sûreté du Québec soit avisée de cette autorisation.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9 LOISIRS, CULTURE ET PARCS

9.1 Demande dans le cadre de la Politique de dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay

ATTENDU la Politique de dons et commandites de la MRC alloue un montant à chaque municipalité annuellement via l’enveloppe municipale ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin désire par l’entremise de ce fonds supporter des événements et organismes sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin a sélectionné l’activité suivante :

- Tournoi de golf municipal au montant de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

25-07-122 **DE** demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay un montant de 500 \$ dans le cadre de la Politique de dons et commandites pour le tournoi de golf municipal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9.2 Octroi d'un contrat – appel d'offres sur invitation 2025-003

SUR UNE PROPOSITION DE M. Stécy Potvin
APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson
IL EST RÉSOLU

- 25-07-123 **D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise Construction et rénovation LPF au montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables tel que déposé lors de l'appel d'offres sur invitation 2025-003 le 3 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Achat de billets – Festival de la chanson de Saint-Ambroise

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Stécy Potvin
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

- 25-07-124 **D'ACHETER** deux billets au coût de 240 \$ taxes incluses pour le super-spectacle du 8 août prochain dans le cadre du festival de la chanson en fête de St-Ambroise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Acceptation d'une soumission – excavation MJ

SUR UNE PROPOSITION DE M. Jean-Philippe Villeneuve
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin
IL EST RÉSOLU

- 25-07-125 **D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Excavation MJ au montant de 8 805 \$ plus les taxes applicables tel que soumis le 20 juin 2025.

QUE le montant de la dépense soit pris à même la subvention octroyée par Desjardins pour le projet de table de tennis sur table.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Acceptation d'une soumission – Béton Bycon

SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson
IL EST RÉSOLU

- 25-07-126 **D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Béton Bycon au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables tel que présenté dans le devis 1125.

QUE le montant de la dépense soit pris à même la subvention octroyée par Desjardins pour le projet de table de tennis sur table.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Appel de proposition sur invitation APRIA – acceptation d'une offre

Aucune offre a été reçue à cet effet.

11 RÈGLEMENTS

11.1 Adoption finale du règlement 25-401

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion donné aux fins des présentes le 2 juin 2025 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson
IL EST RÉSOLU

25-07-127 **QUE** le conseil municipal adopte le règlement 25-401 intitulé « Règlement modifiant le règlement 20-344 concernant les animaux sur le territoire de la municipalité de Bégin ».

QUE le texte du projet de règlement numéro 25-401 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Messieurs les conseillers et Madame la conseillère informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de juin 2025.

13 DIVERS

Aucun sujet n'a été discuté à cet item.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 14. Trois (3) citoyens questionnent le conseil.

20h17 Le conseiller M. Raynald Pearson quitte la période de questions le quorum étant maintenu, M. le maire continue cette dernière.

La période de questions se termine à 20 h 38.

15 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-07-128 Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Germain et résolu que la séance soit levée à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Gérald Savard
Maire



Mme Mireille Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière